

DÉFENSE

N° 4

25 février 2021

Masques buccaux

Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

L'État-Major de la Défense a été informé hier d'un avis du Conseil Supérieur de la Santé au Ministre de la Santé publique concernant les risques potentiels pour la santé qui pourraient être associés à l'utilisation des masques communautaires blancs. Ces masques ont été achetés par la Défense l'année dernière sur demande du gouvernement fédéral et ont ensuite été distribués à la population belge via les pharmacies. Le personnel de la Défense a reçu une dotation supplémentaire.

Suite à l'avis du Conseil Supérieur de la Santé, le Service Public Fédéral de la Santé publique a recommandé que la distribution du stock restant de masques soit temporairement suspendue et déconseille leur utilisation. **La Défense suit bien sûr ces recommandations. C'est pourquoi, nous recommandons également, par mesure de précaution, de ne pas utiliser les masques buccaux blancs pour le moment et de porter d'autres masques buccaux.**

Je voudrais souligner qu'il s'agit bien d'une mesure de précaution et que la nocivité de l'utilisation de ces masques n'est pas encore établie. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour le déterminer et sont déjà en cours.

De plus, je tiens à souligner que les masques blancs achetés étaient et sont toujours conformes à la réglementation européenne. Lorsque les masques ont été achetés par la Défense, la technique utilisée n'a pas été remise en cause par la Santé publique. Je ne peux pas m'exprimer sur l'utilisation de millions d'autres masques buccaux en tissu.

La Défense vous tiendra informés de toute évolution ultérieure de ce dossier.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



Éditeur responsable : Colonel breveté d'état-major Guido Hart
Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – 9-6321-17347 – www.mil.be

